

Département

BAS-RHIN

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

COMMUNE DE KILSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Francis LAAS, Maire

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026



Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 22

Convocation du 30 janvier 2026

Les Adjointes au Maire

Mme Rosita KAISER, M. Olivier SIEGEL, Mme Simone BAUER,
M. Alain KISTNER, M. Jean-Philippe LIENHARD

Les membres du Conseil municipal

M. Olivier MEYER, conseiller délégué,

M. Yves FETIQUE, Mme Christine ZINCK, Mme Cathie MANTZ,
Mme Evelyne SCHMITTER, M. Julien MORITZ, Mme Francine
HUMMEL, Mme Johanne VIEZZI, Mme Audrey KRIEGER.

Absents excusés

Mme Monique RUDOLF donne procuration à M. Alain KISTNER.

M. Matthieu AIROLDI donne procuration à M. LE MAIRE.

M. Léopold HACQUARD donne procuration à M. Yves FETIQUE.

Mme Valérie BRUN donne procuration à Mme Rosita KAISER.

Mme Elodie ENNESSER donne procuration à Mme Cathie MANTZ.

Mme Esther GREINER donne procuration à Mme Christine ZINCK.

M. Lionel WINTER donne procuration à Mme Francine HUMMEL

Absent

M. Christophe ADAM,

26/02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 décembre 2025 a été soumis à l'examen de l'assemblée.

Aucune observation ni remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal d'approuver ledit procès-verbal sans modification.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et suivants ;

VU Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2025, soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 2 décembre 2025
tel qu'il a été présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Kilstett, le 24 février 2026

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Johanne VIEZZI

Francis LAAS